

Association ATLAS

Rapport sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020



Commissariat aux comptes
Expertise-Comptable

BEZIAT FIDUCIAIRE ET AUDIT

20, boulevard Gambetta 30000 NIMES
Tel > 04.66.26.10.10
abeziat@auditbfa.fr



BEZIAT FIDUCIAIRE ET AUDIT S.A.R.L.
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

ASSOCIATION ATLAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2020

Aux membres de l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ATLAS, sis au Espace Van Gogh - 13200 ARLES, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode comptable" de l'annexe des comptes annuels, qui expose les modalités de première application du règlement ANC n°2018-06, et ses incidences sur les comptes de l'association.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif, que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Compte tenu des spécificités de votre association, nous nous sommes assuré que le choix des méthodes comptables soit conforme au plan comptable général et aux nouvelles dispositions du règlement ANC n°2018-06 mais également sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des informations dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes, le 12 Mars 2021

S.A.R.L. BEZIAT FIDUCIAIRE ET AUDIT

Aude BEZIAT

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	10 342	10 342		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions	130 397	96 213	34 184	39 548	
Installations techniques,mat. et outillage indus.	14 051	9 143	4 909	3 696	
Autres immobilisations corporelles	83 294	79 358	3 935	7 364	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	40 620		40 620	40 020	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	278 704	195 056	83 648	90 627
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	305		305	
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 013		5 013	801	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	72 633		72 633	45 296	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	362 089		362 089	123 017	
DISPONIBILITES	22 461		22 461	13 518	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	389		389	1 293
	TOTAL (II)	462 890		462 890	183 925
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	741 595	195 056	546 538	274 552

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	149 807	149 642
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	7 286	165	
	Total des fonds propres (situation nette)	157 093	149 807
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	4 220	4 920
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	4 220	4 920
	Total des fonds propres	161 313	154 726
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	162 500	
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	162 500	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	55 832	50 990
	Total des provisions	55 832	50 990
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 773	6 640
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	71 789	61 472
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	933	724	
Produits constatés d'avance	81 400		
	Total des dettes	166 894	68 835
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	546 538	274 552
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	7 286,31	165,05
(1) Dont à moins d'un an		166 894	68 835
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Comptes annuels annexés

au rapport du commissaire aux comptes
BEZIAT FIDUCIAIRE et AUDIT SARL

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	8 375	9 220
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	43 707	56 270
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	492 500	449 213
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	800	95
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	86 000	75 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	7 221	10 102
Utilisations des fonds dédiés		24 260	
Autres produits	135	374	
	638 738	624 534	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	15 446	13 954
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	113 141	172 875
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 928	4 295
	Salaires et traitements	198 402	211 478
	Charges sociales	71 394	110 097
	Dotation aux amortissements et dépréciations	9 496	8 440
	Dotation aux provisions	4 842	50 990
	Reports en fonds dédiés	162 500	
	Autres charges	54 691	53 583
	633 839	625 710	
	4 899	(1 176)	

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

		31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 899	(1 176)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		640
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	600	983
	Autres intérêts et produits assimilés	1 087	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		1 688	1 623
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		1 688	1 623
RESULTAT COURANT avant impôts		6 586	447
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		143
	Sur opérations en capital	700	700
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		700	843
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		1 125
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			1 125
RESULTAT EXCEPTIONNEL		700	(282)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		641 125	627 000
TOTAL DES CHARGES		633 839	626 835
EXCEDENT ou DEFICIT		7 286	165
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			59 088
Prestations en nature		59 415	59 088
Bénévolat			
TOTAL		59 415	59 088
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			59 088
Mise à disposition gratuite de biens		59 415	59 088
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		59 415	59 088

Règles et Méthodes Comptables

Introduction

Le bilan de l'exercice présente un total de **546 538** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **641 125** euros et un total **charges** de **633 839** euros, dégagant ainsi un **résultat** de **7 286** euros.

La présente Annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouverts le **01/01/2020** et clôturés le **31/12/2020**, ayant une durée de **12** mois.

Ces comptes annuels ont été établis le 24/02/2020 par le conseil d'administration.

Les contributions volontaires en nature correspondent à la mise à disposition des locaux par la Mairie d'Arles dans le cadre d'une convention signée, qui en établit chaque année le montant. Celui ci est de 59 415 euros pour l'exercice.

Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issues du Règlement n°1999-01 version consolidée, du Comité de Réglementation Comptable relatif aux spécificités des associations et des fondations, du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ainsi que des méthodes décrites ci-après.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe d'image fidèle conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable :

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet, aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

Toutefois, l'association n'a pas été impactée par les changements de plan comptable sur les comptes de Bilan.

Sur le compte de résultat, les changements suivants ont été opérés :

- Subventions attribuées par un autre organisme, reclassée en Contributions financières
- Les cotisations ont été reclassées en cotisations sans contrepartie.

Faits marquants de l'exercice

Pandémie de Covid-19. Voir les détails page 11.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent la création du site internet et les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Depuis le 1er janvier 2005, les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition tandis que les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les logiciels font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue, de 12 mois à 5 ans.

L'analyse de ces actifs n'a pas mis en évidence d'éléments nécessitant une dépréciation en complément des amortissements.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Depuis le 1er janvier 2005, les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition tandis que les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

L'association fait application des dispositions du CRC 2002-10, relatives à l'amortissement selon la durée d'utilisation des biens et non selon les usages, pour toutes ses nouvelles acquisitions depuis le 1er janvier 2005.

L'association ne dispose d'aucune immobilisation décomposable conformément aux dispositions du CRC 2004-06.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire selon les plans suivants :

- | | |
|---------------------------------|----------------------|
| - Installations et agencements, | Linéaire 5 à 10 ans, |
| - Matériel de transport, | Linéaire 5 à 8 ans, |
| - Matériel de bureau, | Linéaire 3 à 8 ans, |
| - Mobilier, | Linéaire 3 à 10 ans, |

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations financières

Les titres de participations sont évalués aux prix pour lesquels ils ont été acquis.

Eu égard aux dispositions prévues par les articles 321-10 et 321-15 du PCG, l'association a opté pour le rattachement au coût d'acquisition des immobilisations financières des frais d'acquisition tels que les droits de mutations, honoraires, commissions, frais d'actes et autres frais visés dans l'avis n°2006 du 7 juin 2006 du comité d'urgence du conseil national de la comptabilité.

Dépréciation :

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participations est inférieure à la valeur brute desdits actifs, il est constitué une provision pour dépréciation.

La valeur d'inventaire est calculée à partir de différentes méthodes faisant référence à des transactions et/ou à des valeurs patrimoniales et de rentabilité afin d'apprécier l'opportunité de constituer une provision pour dépréciation.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Plus généralement, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'association à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour atteindre son obligation.

Les provisions devenues sans objet au cours de l'exercice sont rapportées au résultat.

Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants

Compte tenu de l'organisation, les 3 plus hauts cadres dirigeants s'entendent du Président, du Vice-président et du Trésorier.

Ces fonctions étant remplies par des personnes bénévoles, aucune rémunération ne leur est par conséquent allouée.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

DESCRIPTION GENERALE DE L'ASSOCIATION

Objet social

L'objet social de l'association est décrit ainsi dans les statuts :

- promouvoir sur le plan national et international la traduction littéraire envisagée dans son rôle d'activité créatrice, ainsi que la reconnaissance du statut et de fonction sociale du traducteur littéraire ;
- de mettre en relation les spécialistes et personnalités intéressés par la traduction littéraire, et d'organiser colloques, groupes de travail, réunions d'information, etc. ;
- de participer à la fondation ou à l'animation d'organismes de toute nature destinés à servir ou à prolonger l'action définie ci-dessus, et particulièrement d'associations ayant pour objet des activités liées à la traduction littéraire et à sa diffusion (représentations régionales, unions d'associations, etc.) ;
- de contribuer à définir, faire connaître et accepter la déontologie propre à la fonction de traducteur littéraire ;
- d'administrer le Collège international des traducteurs littéraires (CITL) fondé en 1987 par ATLAS, centre privilégié de résidence, de rencontres et de formation pour traducteurs littéraires professionnels ;
- de mettre en oeuvre, tant en France qu'à l'étranger, toutes activités se rapportant à cet objet et toutes initiatives de nature à la favoriser et à en permettre l'accomplissement.

Description des moyens mis en oeuvre

Les principaux moyens mis en oeuvre par l'association afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont notamment les suivants :

- l'organisation de colloques et ateliers en divers lieux, entre autres, d'assises annuelles et d'une journée de printemps ;
- les activités du CITL
- l'institution et l'octroi éventuel de récompenses et d'aides diverses aux traducteurs littéraires ;
- la diffusion des travaux de l'association par voie de presse, publication d'actes, cahiers, revues et bulletins, expositions, manifestations culturelles variées, Internet et autres supports numériques.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Impact du covid-19 dans les comptes clos au 31/12/2020.

Les états financiers de l'association ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités de l'association ont commencé à être impactées par le COVID-19 au premier trimestre 2020. L'association a dû réduire son activité durant la période de confinement, tout en ayant recours au chômage partiel. Des protocoles d'hygiène et de sécurité ont été mis en œuvre afin de maintenir les locaux accessibles aux salariés. Toutefois, le premier confinement a entraîné la fermeture totale de la Résidence du CITL de mars à juin 2020 ainsi que l'annulation d'un événement majeur de la programmation d'ATLAS, le *Printemps de la traduction* qui aurait dû avoir lieu à Paris et en Île-de-France du 02 au 20 juin.

L'activité du quatrième trimestre a également été fortement impactée, et la tenue habituelle des *Assises de la Traduction littéraire* a dû être modifiée pour se tenir en ligne. Par ailleurs, le prolongement de la fermeture des frontières de certains pays ainsi que la réduction drastique des jauges quant à l'accueil du public ont entraîné le report de plusieurs événements, tels que la *Fabrique des traducteurs*, une partie du programme *Levée d'encre* et les rencontres littéraires programmées au quatrième trimestre dans le cadre du cycle *Une voix à traduire* et du cycle *Passage de l'étranger*. En vue de ces reports, des fonds dédiés ont été constitués pour réaliser ces actions en 2021.

Compte de résultat

L'association a subi une perte de ses revenus directs (inscriptions, animations ateliers, cotisations) de plus 20%, et les subventions perçues pour les activités qui ont dues être reportées ont été inscrites en fonds dédiés. Elle n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré exact.

Bilan

L'impact sur le bilan au 31/12/2020 est l'augmentation de la trésorerie suite à

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

l'encaissement des subventions non utilisées affectées aux fonds dédiés.

Informations sur la continuité d'exploitation

A la date d'arrêté des comptes par l'association des états financiers 2020, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	10 342					10 342
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 342					10 342
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	130 397					130 397
Instal technique, matériel outillage industriels	11 984		2 068			14 051
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	83 294					83 294
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	225 674		2 068			227 742
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	40 020		600			40 620
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 020		600			40 620
TOTAL	276 036		2 668			278 704

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	10 342			10 342
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 342			10 342
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	90 849	5 373	10	96 213
Instal technique, matériel outillage industriels	8 288	855		9 143
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	75 930	3 428		79 358
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	175 067	9 657	10	184 714
TOTAL	185 409	9 657	10	195 056

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	50 990	4 842		55 832
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	50 990	4 842		55 832
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		50 990	4 842		55 832
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			4 842		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	5 013	5 013	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 518	4 518	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	64 900	64 900	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	3 215	3 215		
Charges constatées d'avance	389	389		
TOTAL DES CREANCES		78 036	78 036	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	12 773	12 773		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	37 215	37 215		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 036	34 036		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	537	537		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	933	933			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	81 400	81 400			
TOTAL DES DETTES		166 894	166 894		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Comptes annuels annexés
au rapport du commissaire aux comptes
BEZIAT FIDUCIAIRE et AUDIT SARL

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2019	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	149 642	165			149 807
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	165	(165)	7 286		7 286
Situation nette	149 807		7 286		157 093
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	4 920		(700)		4 220
Provisions réglementées					
TOTAL	154 726		6 586		161 313

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fds dédiés clôture 31/12/2019	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2020	
			Montant global	dont rembours- ements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Institut Français / Frabrique					52 500	52 500	
Ministère de l'Intérieur					37 100	37 100	
DGLFLF					15 000	15 000	
DRAC PACA					2 800	2 800	
Région SUD					25 000	25 000	
SOFIA					30 100	30 100	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL					162 500	162 500	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Produits à recevoir		64 900
Autres créances		64 900
<i>CR PACA Fonct. et animation sub</i>	64 000	
<i>Prod. à recevoir</i>	900	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		58 429
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 680
<i>Fournisseurs fact.non parvenues</i>	3 680	
Dettes fiscales et sociales		54 749
<i>provisions congés payés</i>	17 183	
<i>Pers. autres ch. à payer</i>	18 081	
<i>Cotisations sociales à payer</i>	19 485	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		389	389
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			389

Comptes annuels annexés
au rapport du commissaire aux comptes
BEZIAT FIDUCIAIRE et AUDIT SARL

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		81 400	81 400
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			81 400

Comptes annuels annexés
au rapport du commissaire aux comptes
BEZIAT FIDUCIAIRE et AUDIT SARL

Caractéristiques des subventions

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Exprimé en euros

CR_PACA - Aménagement cuisine									
Organisme	CR PACA								
Compte subvention	13121000 - Subv.Invest.CR PACA 2015								
Compte capitaux	13900000 - Subv. inves. insc. au cpte res								
Compte produit	77710000 - Subv.reprise CR PACA								
Caractéristiques									
Montant	7 000,00								
Date d'octroi	24/04/2015	Date de versement	10/01/2017	Début de reprise	10/01/2017	Fin de reprise	09/01/2027		
IMMOBILISATION	B70100 - BORDONNEAU MA CONNERIE CUISINE - 21350000 - Agencements sur sol d'autrui								
Durée Année	10	Mois	00	Mode	Linéaire	Coefficient	0,00	Taux	10,0000

Comptes annuels annexés
au rapport du commissaire aux comptes
BEZIAT FIDUCIAIRE et AUDIT SARL

Liste des subventions

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Exprimé en euros

N° Subvention - Objet N° Compte - Libellé	CB	Montant	Date début de reprise	Date Fin de reprise	Mode	Taux Durée	N° immobilisation Libellé immobilisation
CR_PACA - Aménagement cuisine 13121000 - Subv.Invest.CR PACA 2015		7 000,00	10/01/2017	09/01/2027	L	10,0000 10 ans.	B70100 BORDONNEAU
	Total	7 000,00					

Comptes annuels annexés
au rapport du commissaire aux comptes
BEZIAT FIDUCIAIRE et AUDIT SARL

Suivi des subventions

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Exprimé en euros

N° Subvention - objet									Crédit-Bail	Date d'octroi
Début	Durée	Mode	Taux	Montant	Antérieurs	Reprise	Cumul	Reste		
Immobilisation B70100 - BORDONNEAU MACONNERIE CUISINE - 21350000 - Agencements sur sol d'autrui										
CR_PACA - Aménagement cuisine									24/04/2015	
10/01/2017	10 ans.	L	10,0000	7 000,00	2 082,50	700,00	2 782,50	4 217,50		
Sous - Total				7 000,00	2 082,50	700,00	2 782,50	4 217,50		
Total				7 000,00	2 082,50	700,00	2 782,50	4 217,50		

Comptes annuels annexés
au rapport du commissaire aux comptes
BEZIAT FIDUCIAIRE et AUDIT SARL

ENGAGEMENTS

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

Indemnité de départ à la retraite

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 55 832 Euros.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Départ volontaire à 65 ans

Taux de cotisations sociales : 45%

Taux d'actualisation : 1,5%

Taux de progression des rémunérations : 1,5%

Taux de rotation du personnel : faible